



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/119
8 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Points 33, 37, 44, 49, 72, 91, 92, 93
94, 96, 97, 99, 101, 102, 104, 105
et 146 de la liste préliminaire*

QUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU
CONSEIL DE SÉCURITÉ ET DE L'AUGMENTATION
DU NOMBRE DE SES MEMBRES

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE
ET DES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS
L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

ÉLIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE

* A/49/50.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES
À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX
PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

PROMOTION DE LA FEMME

CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

NÉCESSITÉ D'ADOPTER DES MESURES EFFICACES POUR LA
PROMOTION ET LA PROTECTION DANS LE MONDE ENTIER
DES DROITS DES ENFANTS QUI SE TROUVENT DANS UNE
SITUATION PARTICULIÈREMENT DIFFICILE, NOTAMMENT
EN CAS DE CONFLITS ARMÉS

MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

Lettre datée du 6 avril 1994, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué commun adopté par le Groupe au sommet pour la consultation et la coopération Sud-Sud (Groupe des 15) à sa quatrième réunion, tenue à New Delhi, du 28 au 30 mars 1994.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 33, 37, 44, 49, 72, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 99, 101, 102, 104, 105 et 146 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent

(Signé) M. H. ANSARI

Annexe

COMMUNIQUÉ COMMUN

1. Nous, chefs d'État ou de gouvernement, membres du Groupe au sommet pour la consultation et la coopération Sud-Sud (Groupe des 15), réunis à New Delhi du 28 au 30 mars 1994, avons pris note avec satisfaction des travaux accomplis par le Groupe depuis sa création il y a quatre ans. Nous réaffirmons notre détermination de poursuivre un double objectif, renforcer la consultation et la coopération Sud-Sud et promouvoir une collaboration fructueuse du Sud avec le Nord sur les questions qui intéressent les deux parties et peuvent leur apporter à chacune des avantages.

2. La coopération Sud-Sud est une stratégie nécessaire et valable si l'on veut parvenir à une plus grande autonomie collective au service du développement national, régional et mondial et c'est aussi un outil essentiel de promotion de la croissance et d'accélération du développement. Cette stratégie nous permet de repérer les complémentarités entre nos pays, de mobiliser nos ressources humaines et matérielles pour le bien de nos peuples, et nous rend plus à même de concourir à l'instauration d'un nouvel ordre mondial équitable. Pareille coopération ne saurait exister sans deux éléments : la participation active des représentants des entreprises industrielles et commerciales du secteur privé à la foire-exposition annuelle du Groupe des 15 et des projets de coopération concrets. C'est par ces moyens que nous nous employons à nous faire connaître réciproquement nos capacités, nos besoins, la complémentarité de nos intérêts et les avantages mutuels que nous pouvons nous apporter pour déclencher ainsi une activité réelle dans les secteurs critiques des échanges, de la technologie, de l'investissement et de la coopération économique.

3. La consultation Sud-Sud prend toute son importance dès lors que les États membres du Groupe des 15 se concertent sur l'adoption d'une appréciation commune des problèmes et des événements ayant un retentissement mondial. La coopération Sud-Sud, quant à elle, naît de l'identification des intérêts du Groupe aux intérêts vitaux de chacun de ses États membres et du soutien que le Groupe apporte à chacun.

4. La coopération Sud-Sud se justifie d'autant plus que certains pays en développement, dont ceux de notre groupe, ont accompli d'immenses progrès. Les déséquilibres structurels et les aspects restrictifs de l'ordre économique mondial imposent au Sud de chercher d'urgence en son propre sein les sources de créativité qui lui permettront de mettre en place d'autres réseaux synergiques pour assurer la progression continue des échanges commerciaux, des apports de technologie et des flux d'investissements dont son développement a besoin. Ce constat, comme les efforts que déploie le Groupe des 15 pour instaurer et développer la coopération transrégionale dans le cadre de projets spécifiques et de contacts entre les entreprises, explique que les pays en développement s'engagent dans la voie de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionale et régionale. Nos institutions nationales autant que nos efforts sont, nous en sommes convaincus, les éléments clefs de la transformation des projets de coopération Sud-Sud en dispositifs efficaces, garants de résultats concrets.

5. Le monde est aujourd'hui confronté à des problèmes économiques et sociaux aigus qui appellent une solution immédiate et, à cet effet, des décisions et actions aux niveaux national et international. L'avenir du commerce mondial, des systèmes monétaires et financiers, de la croissance économique et du développement social, de même que l'avenir des droits de l'homme, de l'environnement et de l'évolution démographique dans ses rapports avec le développement sont autant de dossiers brûlants auxquels tous les pays voient leur sort, heureux ou malheureux, également et inextricablement lié. Nous voulons nous attaquer à ces problèmes dans un esprit de partenariat et de dialogue constructif avec le Nord et pouvoir, par des contacts authentiques, leur apporter des solutions. Il faut revivifier la consultation et le dialogue. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption l'an dernier par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution relative à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat et considérons qu'un pas décisif a été ainsi fait. Le dialogue Nord-Sud s'impose tout particulièrement face aux problèmes nouveaux de l'heure, aux débats qui vont s'engager sur l'environnement et le développement, le désarmement et le développement, le commerce multilatéral, ainsi que dans la perspective de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet mondial pour le développement social.

6. La disparition des lignes de fracture politiques et idéologiques de la guerre froide avait fait aspirer à plus de sécurité, de stabilité, de paix et de prospérité dans le monde et l'on pensait que désormais, la communauté internationale pouvait se préoccuper surtout d'établir un ordre international juste, équitable, véritablement multilatéral et non discriminatoire et de renforcer la coopération internationale au service du développement. D'ailleurs, la profonde transformation structurelle de l'économie mondiale appelait une vision nouvelle et plus globale des choses. Malheureusement, ces attentes ont été déçues. Notre inquiétude monte face aux déséquilibres prononcés, à l'insécurité, aux tensions et aux contradictions qui assombrissent les perspectives d'une paix et d'un développement économique durables. Nous réaffirmons la nécessité impérieuse d'un cadre international fondé sur le respect du droit et une action internationale non sélective et non discriminatoire de règlement des problèmes qui intéressent la planète tout entière.

7. L'économie mondiale, dans son interdépendance, est toujours aussi marquée par les incertitudes, les déséquilibres et la récession. Des taux de croissance faibles, voire négatifs, les déséquilibres financiers et commerciaux persistants, la montée du chômage structurel et conjoncturel, l'impossibilité de coordonner les taux de change et les politiques commerciales sont autant de problèmes inhérents au monde développé dont les pays en développement subissent les conséquences. Les budgets destinés à la coopération pour le développement ont été réduits. Nous nous inquiétons du moindre intérêt prêté aux problèmes des pays en développement car ils sont fondamentaux, urgents et énormes – une pauvreté absolue qui ne cesse de s'intensifier, la faim et la malnutrition, la maladie, l'analphabétisme, le manque d'abris et d'équipements d'assainissement dont souffre la population de ces pays. Le Groupe des 15 a pris note avec intérêt de la proposition de créer un corps international de travailleurs volontaires, les "Casques blancs", qui s'efforcera de lutter contre la faim dans le monde. Nous engageons ceux qui nous aident dans nos actions de développement

à unir leurs efforts aux nôtres pour donner à une partie importante de la population mondiale la possibilité de mobiliser son savoir-faire et ses talents et permettre à ces millions de personnes d'acquérir un pouvoir d'achat.

8. Les pays du Sud veulent un ordre économique mondial où la croissance générale se traduise dans tous les pays par plus d'emplois, un relèvement des salaires réels, un environnement plus propre et un développement au service de la population. Ce développement économique autonome qui, à l'oeuvre dans un pays, viendrait conforter celui des autres ne peut s'installer sans liberté des échanges, des investissements et des flux de technologies, par delà les frontières nationales et les limites des blocs commerciaux intégrés. Nous exhortons les gouvernements et les peuples, surtout ceux du Nord, à admettre l'indéniable symbiose entre les perspectives de reprise économique du Nord et la croissance et le développement économique accélérés du Sud. Un développement et une libéralisation accélérés des économies dynamiques du Sud peuvent soutenir le développement de l'emploi dans le Nord, y créeront les emplois induits par le progrès technologique, tout comme la restructuration et la libéralisation dans le domaine technologique, financier et commercial dans le Nord stimuleront et favoriseront la croissance et le développement – sur le plan économique aussi bien que social – dans le Sud.

9. Nous ne pouvons nous assurer une place significative dans l'économie mondiale qu'à condition que réussisse l'ajustement structurel audacieux que nous avons entrepris à un coût social considérable et que nos efforts d'exportation et de libéralisation des échanges soient couronnés de succès. Or ces efforts sont menacés par le désir des pays développés de revenir au protectionnisme et de rétablir les barrières douanières, autant de mesures qui sont l'antithèse même du principe de liberté du marché et de celui de l'avantage comparatif, qui créent de nouvelles distorsions et inefficacités et qui minent la croissance.

10. Nous nous félicitons de la conclusion des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Nous espérons que comme promis, les bienfaits de la libéralisation, de l'élargissement de l'accès aux marchés et de l'expansion du commerce mondial se matérialiseront pour tous les pays, et surtout pour les pays en développement. Nous comptons que l'Organisation mondiale du commerce, lorsqu'elle fonctionnera, contribuera à l'instauration d'un système d'échanges multilatéral reposant sur des règles connues et non discriminatoires et qu'elle défendra les droits et les intérêts des partenaires commerciaux les plus faibles. Il conviendra d'établir un mécanisme de surveillance quelconque pour garantir une protection adéquate des intérêts des pays en développement lors de l'application des dispositions prises à l'issue des négociations d'Uruguay. Nous espérons que des mesures compensatoires seront prévues en faveur des pays en développement qui connaîtront des difficultés. Quand on s'emploie à tourner et à vider de leur sens les dispositions des cadres multilatéraux adoptés pour libérer les échanges en prenant des mesures unilatérales et en exigeant des concessions qui vont au-delà de ce qui avait été convenu lors des négociations d'Uruguay, quand on tente d'invoquer la défense de l'environnement et les préoccupations sociales à des fins protectionnistes, on va à l'encontre de ces objectifs. Nous sommes inquiets de voir que l'on songe déjà à soulever au sein de l'Organisation mondiale du commerce, alors qu'elle n'existe pas encore, des questions nouvelles telles que l'application de règles sociales. Nous prions instamment les partenaires commerciaux d'éviter toute action qui aurait pour

effet de détruire le difficile équilibre des droits, des obligations et des intérêts négocié par toutes les parties à l'Acte final, et porterait ainsi atteinte au système commercial mondial.

11. Nous affirmons que revitaliser un important élément de la coopération pour le développement – à savoir les flux de ressources du Nord vers le sud, ressources publiques et privées, multilatérales et bilatérales, offertes à des taux préférentiels ou commerciaux – est une mesure utile qui garde toute son importance. L'aide publique au développement et les flux d'investissements privés sont des apports au développement qui sont complémentaires et tous deux devraient s'intensifier, vu l'ampleur des besoins fondamentaux de développement, le coût de la protection de l'environnement et les nécessités d'une gestion de la dette orientée vers la croissance.

12. Maintenant que nous nous acheminons vers une économie de marché en libéralisant profondément et largement les règles que nous appliquons à l'investissement et en accordant une plus large marge de manoeuvre au secteur privé, nos pays offrent à l'investissement étranger des débouchés sans précédent. Notre propos aujourd'hui devrait être de trouver les moyens d'accélérer les flux d'investissements étrangers et de veiller à ce qu'ils soient plus largement répartis et aient un effet sur le développement.

13. Le fardeau de la dette reste pour certains pays en développement le problème prioritaire et son règlement est le test de la volonté du monde de résoudre les problèmes d'intérêt commun. La crise de la dette, qui réduit la consommation, l'investissement et la croissance, qui prive les populations des fruits du développement, qui entraîne une dégradation des équipements et services sociaux et porte atteinte à l'environnement, est loin d'être parvenue à son terme. Pour résoudre cette crise, il faudrait, d'une part, élargir les débouchés à l'exportation des pays en développement et augmenter les apports de ressources additionnelles dont ils bénéficient et, d'autre part, mettre en oeuvre des démarches imaginatives, systématiques et globales pour régler le problème de la dette lui-même, notamment réduire celle-ci et le fardeau du service de la dette en tenant compte des problèmes et des besoins spécifiques de chaque pays.

14. L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle central dans l'effort collectivement déployé pour définir un nouvel ordre mondial qui oeuvrerait pour la paix et le développement, deux objectifs indissolublement liés. La mise en oeuvre de l'Agenda pour la paix doit être fondée sur l'état de droit, les principes de souveraineté, égalité, universalité, intégrité territoriale et indépendance des États inscrits dans la Charte, ainsi que sur la reconnaissance des spécificités nationales.

15. La priorité des priorités doit être donnée à l'Agenda pour le développement afin de rétablir l'équilibre initial entre les deux objectifs parallèles inscrits dans la Charte des Nations Unies, le développement et la paix. Le développement ne doit pas être considéré seulement comme une condition pour réussir à mettre en oeuvre l'Agenda pour la paix mais bien plutôt comme une aspiration fondamentale de tous les peuples, un but à rechercher pour lui-même afin qu'il concourt ensuite au relèvement du niveau de vie des populations et à la réduction de l'énorme disparité des situations. C'est pourquoi il faut que

les préoccupations des pays en développement aient leur place dans tous les débats qui concernent les échanges, les questions financières et la coopération technologique au niveau mondial.

16. Notre opinion est qu'une restructuration qui tienne compte des importants changements qui se sont produits dans le système institué après la guerre devrait intervenir à l'Organisation des Nations Unies. Cette restructuration reposerait sur les principes de la démocratisation et de la transparence des décisions au sein de l'ONU et dans tous les organes du système. L'Assemblée générale, revivifiée, devrait recouvrer ses rôles et ses fonctions. Une formule appropriée devrait être trouvée pour établir les interactions dynamiques voulues entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée. Il faudrait traiter ensemble des deux aspects de la restructuration du Conseil de sécurité, sa réforme et son élargissement, sans oublier la question des modalités de la prise de décisions en son sein. Le nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité devrait être accru en vertu des principes démocratiques et en tenant compte des différentes propositions formulées par les pays en développement au sujet de leur représentation au Conseil. Vu les changements politiques qui sont intervenus dans le monde, nous demandons que le nombre des membres de la Conférence sur le désarmement soit augmenté.

17. Nous respectons les valeurs de la démographie, du pluralisme, de l'état de droit et de la protection et promotion des droits de l'homme aux niveaux national et international. Nous réaffirmons l'importance des libertés fondamentales et tenons la dignité de la personne humaine et tous les droits de l'homme – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels – pour universels, indivisibles et interdépendants. Les politiques nationales comme la coopération internationale doivent oeuvrer à leur promotion et à leur protection, dans une optique planétaire et sans discrimination aucune, dans le respect des principes et des buts des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'adoption par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Nous nous félicitons tout particulièrement que le droit au développement ait été reconnu comme un droit inaliénable de l'être humain. À cet égard, nous soulignons qu'il faut, pour que ce droit devienne réalité, non seulement des politiques nationales adéquates mais aussi un environnement économique international favorable. La reconnaissance de l'interdépendance de la démocratie, du développement et du respect des droits de l'homme et du renforcement mutuel qu'ils s'apportent mérite également d'être relevée.

18. Le terrorisme est devenu aujourd'hui un très grave danger pour les droits de l'homme. Les terroristes et leurs organisations violent les droits de l'homme de civils innocents tout en entravant le libre fonctionnement des institutions démocratiques. Le terrorisme prend un caractère particulièrement pernicieux lorsque de l'aide lui vient de l'étranger. La communauté internationale devrait s'unir pour empêcher et combattre efficacement le terrorisme.

19. La production, le trafic et la consommation de drogues illicites constituent un problème qui a des ramifications internationales et qui est lié, dans certains pays, au terrorisme. Le règlement de ce problème devrait se fonder sur une démarche globale de partage des responsabilités et de coopération

entre les pays producteurs et les pays où le taux de consommation de drogues illicites est élevé.

20. Nous réaffirmons notre adhésion politique aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et réaffirmons en particulier notre volonté de voir appliquer le programme Action 21 et notre attachement aux travaux de la Commission du développement durable. Nos programmes et nos actions sont orientés vers un développement écologiquement durable. Nous appelons les pays développés à honorer les engagements qu'ils ont pris à Rio de Janeiro et à soutenir nos efforts en nous procurant des ressources financières nouvelles et additionnelles ainsi que des technologies écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles et en ne posant pas de conditions environnementales aux échanges commerciaux et à l'aide au développement.

21. Nous exprimons notre entier soutien aux mesures prises pour mettre en oeuvre les décisions de la CNUCED, y compris le processus en cours d'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification, et invitons le système des Nations Unies et les pays développés à apporter leur appui à cette convention qui devrait être parachevée et adoptée en juin 1994, conformément à la Déclaration de Rio. Nous souscrivons à la Déclaration de Delhi sur les forêts. Nous soulignons la nécessité d'améliorer les méthodes de comptabilisation des ressources environnementales et naturelles grâce à une coopération entre les instituts de recherche des pays en développement.

22. Profondément convaincus que les enfants sont le bien le plus précieux de l'humanité, nous réaffirmons notre volonté résolue d'assurer la protection et le bien-être des enfants, grâce en particulier à des mesures vigoureuses d'application du plan d'action adopté au Sommet mondial pour les enfants. Nous savons l'apport que l'on doit en la matière aux organismes des Nations Unies, et notamment à l'UNICEF.

23. Nous exprimons notre appui total aux préparatifs actuellement en cours du Sommet sur les femmes qui se tiendra à Beijing en 1995 et de la Conférence internationale sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles qui se déroulera à Yokohama, au Japon, en 1994.

24. Nous nous félicitons de la tenue du Sommet mondial pour le développement social en 1995. Ce sommet sera une occasion parfaite pour nous pencher sur les problèmes fondamentaux qui nous intéressent tous et encourager les chefs d'État ou de gouvernement à participer au mieux à cette analyse. Les principales questions dont le Sommet mondial aura à débattre sont le développement de l'emploi productif, l'atténuation de la pauvreté et l'amélioration de l'intégration sociale. Il s'agit de problèmes étroitement liés entre eux qui doivent être abordés comme un tout. Il faudra que le Sommet se solde par la prise d'engagements tenables, engagements de dégager des ressources supplémentaires pour la mise en oeuvre de programmes réalistes et réalisables de lutte contre la faim et la pauvreté et de soutien d'une croissance économique équitable qui est le seul garant possible d'un développement social harmonieux.

25. Nous nous félicitons de la prochaine tenue au Caire en septembre 1994 de la Conférence internationale sur la population et le développement qui devrait permettre d'intensifier l'action aux niveaux mondial, régional et national, de replacer les problèmes de population dans la perspective qui est la leur, c'est-à-dire celle du développement, et de s'attaquer aux facteurs socio-économiques qui s'y rattachent, tels que la pauvreté. Nous sommes aussi heureux d'apprendre que les pays industrialisés s'emploieront à assurer le succès de cette conférence qui s'est donné pour objectif la sensibilisation du public, la mobilisation de ressources pour l'exécution du programme d'action prévu pour la prochaine décennie et l'accroissement des moyens financiers et techniques mis à la disposition des pays en développement pour la formulation et l'exécution de politiques et de programmes appropriés.

26. Nous réaffirmons et renouvelons notre engagement en faveur des objectifs et finalités du Groupe des 15.

27. Nous acceptons avec reconnaissance l'offre faite par le Gouvernement argentin d'être l'hôte de notre cinquième Réunion au sommet en 1995 et celle du Gouvernement zimbabwéen d'accueillir la sixième Réunion au sommet en 1996.

28. Nous remercions le peuple indien et son gouvernement de leur hospitalité et de l'excellente façon dont cette quatrième Réunion au sommet du Groupe des Quinze a été organisée.
